

Prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

En tant qu'association professionnelle, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a révisé de manière fondamentale les «Normes pour le calcul de l'aide sociale» actuelles pour les adapter aux exigences d'aujourd'hui.

La présente publication *«Aide sociale: concepts et normes de calcul»* fournit des réponses importantes, largement basées sur la pratique et relatives au concept de l'aide sociale en général et au calcul du minimum vital en particulier.

La CDAS a pris connaissance des résultats de la consultation et a constaté qu'il a été convenablement tenu compte des demandes formulées par les cantons.

Aussi la CDAS recommande-t-elle à ses membre d'appliquer *«les concepts et normes de calcul de l'aide sociale»* élaborés par la CSIAS.

